

A tous les professionnels du tourisme

Gourdan-Polignan, le 10 Juillet 2020

**Objet : Constitution du comité de direction de l'Office de Tourisme Pyrénées 31 « collège des socioprofessionnels »**

Madame, Monsieur,

L'Office de Tourisme Intercommunal assure plusieurs missions variées sur le territoire de compétences de la communauté de communes des Pyrénées Haut-Garonnaises :

- Accueil et information du public
- Valorisation et Promotion de la destination
- Commercialisation de produits/forfaits touristiques
- Contribution à la coordination des divers partenaires du développement touristique local

L'Office de Tourisme Intercommunal est un Etablissement Public à Vocation Industrielle et Commerciale, il est administré par un comité de direction constitué de trois collèges :

- Un collège d'élus (11 membres titulaires et 11 suppléants)
- Un collège de socioprofessionnels (9 membres titulaires et 9 suppléants)
- Un collège de techniciens (8 membres sans droit de vote)

Une fois constitué, le Comité de Direction devra élire un Président. Pour devenir membre du Comité de Direction, les candidats doivent jouir de vos droits civils et politiques (article R2221-7 du CGCT).

Nous rappelons que conformément aux statuts de l'Office de Tourisme, à chaque nouvelle élection au sein du conseil communautaire, le comité de direction est renouvelé.

Le renouvellement du conseil de communauté est prévu le 16 juillet 2020, de plus dans le contexte de crise sanitaire actuel, la date limite pour voter le budget prévisionnel 2020 y compris de l'Office de Tourisme est fixée au 31 Juillet.

Aussi, afin de respecter ces délais réglementaires très contraints, nous préparons l'installation du futur Comité de Direction et à cette fin nous invitons les prestataires touristiques qui souhaiteraient intégrer ce comité de direction à nous transmettre leur candidature via le formulaire ci-joint **au plus tard le 17 Juillet 2020 – 18h.**

Ces derniers seront désignés par le Président de la Communauté de Communes par délégation du Conseil Communautaire. Ils siégeront à ce comité de direction et devront être représentatifs de la diversité des prestataires touristiques (hébergeur, restaurateur, association, sports et loisirs, artisanat local, patrimoine culturel).

Le Président de la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises a souhaité organiser et ouvrir largement cet appel à candidature.

Après réception des candidatures, c'est ensuite le Conseil Communautaire, qui sur proposition du Président, nommera les membres du Comité de Direction.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,  
Alain CASTEL

#### **Rappel du rôle du Comité de Direction**

Le comité de direction délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement et l'activité de l'office de tourisme, et notamment sur :

- le budget des recettes et des dépenses de l'office de tourisme ;
- le compte financier de l'exercice écoulé ;
- la fixation des effectifs minimums du personnel et le tarif de leurs rémunérations ;
- le programme annuel de publicité et de promotion ;
- les questions qui lui sont soumises pour avis.

Il se réunit au minimum 6 fois par an. Les membres du comité de direction ne peuvent être rémunérés pour leur fonction. La durée du mandat est de 6 ans.

Le représentant socioprofessionnel s'engage à représenter les intérêts de son collège et ainsi à faire prévaloir l'intérêt général.

Il s'engage également à participer à l'ensemble des comités de direction, ou à prévenir de son indisponibilité pour permettre la mobilisation d'un membre suppléant.

## CANDIDATURES AU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

Secteur d'activités (cocher une ou plusieurs cases) :

- |   |  |   |   |
|---|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Restauration                                   | <input type="checkbox"/> Hôtellerie          | <input type="checkbox"/> Résidences de tourisme / hébergements collectifs | <input type="checkbox"/> Gîtes - Meublés        |
| <input type="checkbox"/> Hôtellerie de plein air                        | <input type="checkbox"/> Activités aériennes | <input type="checkbox"/> Activités eaux-vives                             | <input type="checkbox"/> Activités équestres    |
| <input type="checkbox"/> Activités de montagne (randonnée, escalade...) | <input type="checkbox"/> Activités vélos     | <input type="checkbox"/> Parcs d'activités                                | <input type="checkbox"/> Artisans / Commerçants |
| <input type="checkbox"/> Agrotourisme / Producteurs                     | <input type="checkbox"/> Culture / Musées    | <input type="checkbox"/> Acteur événementiel                              |   |

Motivez votre candidature pour siéger au Comité de Direction de l'OTI :

.....

.....

.....

.....

.....

**Formulaire à renvoyer avant le 17 Juillet 2020 – 18h :**

o Par mail : [secretariat@ccphg.fr](mailto:secretariat@ccphg.fr)

o Par courrier : COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES HAUT GARONNAISES  
17 avenue de Luchon - 31 210 GOURDAN POLIGNAN

o Plus d'informations : 05 61 94 79 50